

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	24 février 2025	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	7 Mars 2025	Nombre de conseillers présents	13
Date d'affichage du procès-verbal	7 Mars 2025	Nombre de votants	18

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars 2025 à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, LEMERAY Véronique, LEPINGARD Séverine, MAZIER Laëtitia, LECHEVALLIER Sandrine, MAZELINE Alain, STREIFF François, FOLLIOU François, DUBOURG Guillaume.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Thierry DUBOURG ayant donné procuration à Nelly VILLEDIEU
Régine HERVIEU ayant donné procuration à Daniel ROUSSELLE
Charline MAQUEREL ayant donné procuration à Sandrine LECHEVALLIER
Sylvain LESENECHAL ayant donné procuration à Alain MAZELINE
Marie-Lise BOUGEARD ayant donné procuration à Claudine WOLFF
Anita MARESCO, Maxime BUELO, Gérard SOPHIE

Absents :

Patricia GODEFROY, Nicolas BOURDIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Séverine LEPINGARD

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Approbation des procès-verbaux du 14 janvier 2025 et du 3 décembre 2024
- 3°) Subventions 2025 – Associations.
- 4°) Restauration Monument aux Morts de LCE
Plan de financement
Lancement de l'opération / Choix de l'opération
- 5°) Eglise – Plan de financement
- 6°) Ecole LCE – Renfort classe GS/CP/CE1 + Info Cantine
- 7°) Transfert des équipements sportifs- Saint lô Agglo
- 8°) Logiciel Médiathèque- Renouvellement contrat maintenance
- 9°) Formation « maintenance aire de jeux »
- 10°) Groupama – Sinistre tempête CIARAN
- 11°) Informations et questions diverses

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Séverine LEPINGARD comme secrétaire de séance.

2°) Approbation des procès-verbaux du 3 décembre 2024 et 14 janvier 2025

Les procès-verbaux du 3 décembre 2024 et 14 janvier 2025 sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

3°) Subventions 2025- Associations

D20250304-01

Monsieur le Maire propose de reconduire les aides aux associations locales comme suit :

	Voté 2024
Ecoles de Thèreval (selon projet)	8000
Association des Parents d'Élèves Hébécrevon	350
Comité d'animation de l'école La Chapelle Enjuger	350
Anciens combattants Hébécrevon	180
Anciens combattants La Chapelle Enjuger	180
Club Soleil d'Automne Hébécrevon	350
Club de l'Amitié La Chapelle Enjuger	350
Comité des fêtes La Chapelle Enjuger	350
Société Communale Chasse Hébécrevon	350
La Boule Chapelaise	350
ESH – Section Course à pied Hébécrevon	350
Au Petit Bonheur Hébécrevon	350
Amicale Cycliste du canton de Marigny (course à LCE) Selon si la course existe en 2025	100
Familles rurales (en lien avec la Ruche) (selon projet)	350
Prévention routière	100
UDAF	100
Ligue contre le cancer	100
Association des Paralysés de France	100
Donneurs de sang	100
UCA	350
Les Calmos Hébécrevon	350
Association Accès cité	100
Bouillonnant Valthère	350
ACMPS (Professionnels de santé) (selon projet)	350
Estime et mieux être (selon projet)	350
Association VERTHA (selon projet)	350
Association « les copains d'antan »	350
Les chats d'Hébéc'	350
Association 30 millions d'amis (selon convention)	900
Les Thèr'valheureux	350
Fondation du patrimoine	200
ESH Heb – Section gym	350
La dynamic chapelaise	350
Association Rando	350
Collectif Fiction contre Fiction	350
Association les Amis du Maroc en Cotentin (Partenariat Maroc/Ambassade)	350

Le maintien de l'aide apportée aux projets pédagogiques, à savoir 8 000 € pour les 2 écoles, ainsi que la poursuite de la prise en charge des fournitures scolaires des élèves de CM2 rentrant au collège sont reconduits.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les propositions ci-dessus et chargent Mr le maire à procéder aux virements des subventions.

4°) Restauration Monument aux Morts LCE

D20250304-02

- Mr le Maire rappelle l'historique de l'ancien monument aux morts de La Chapelle Enjuger, inauguré en 1923 et disparu fin 1959.

Le socle de ce monument, avec l'inscription des « morts pour la France » a été retrouvé fin décembre 2024 à Saint Sauveur Lendelin.

Celui-ci fera l'objet d'une restauration en 2025 avec l'objectif d'une inauguration le 11 novembre 2025, 66 ans après sa disparition.

Après mise en concurrence, à l'unanimité, le conseil municipal retient le devis proposé par l'entreprise Desfriches pour un coût HT de 5 350 € ainsi que celui de l'entreprise Pub François pour la numérisation du « poilu » de 3 069 € HT.

D20250304-03

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Restauration du Monument	5 350 €	Etat(30%)	2 702 €
Numérisation Soldat	3 069 €	ONAC (50%- Plafond 5000 €)	4 504 €
Divers/Imprévus 7%	589 €	Commune	1 802 €
Total HT	9 008 €	Total HT	9 008 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le plan de financement ci-dessous, et chargent Mr le maire de solliciter les subventions auprès de l'Etat et de l'ONAC

D20250304-04

Lancement de l'opération

Les membres du conseil municipal chargent Mr le Maire de lancer le commencement de la restauration du monument aux morts. Cette dépense sera inscrite sur le budget primitif de la commune 2025.

5°) Eglise – Plan de financement

D20250304-05

Suite aux conclusions formulées par le cabinet d'architecte « Lamare-Pinon », un désamiantage total de l'église est envisagé en 2025.

Mr le maire informe ses collègues que la fondation du patrimoine participe à hauteur de 6 000 € sur la phase diagnostic.

Mr le Maire fait part des échanges qu'il a eu avec les services de la Région Normandie pour le financement de ces travaux.

Dans le cadre de travaux pour une mise en sécurité de l'édifice, il est possible de déposer une pré-instruction sur le volet sécurisation des lieux de culte.

Mr le Maire propose les plans de financement suivants :

1^{er} plan de financement

Dépenses		Recettes	
Honoraires MO	14 520 €	Conseil Départemental (20%)	41 024€
Préparation/Installation	4 580 €	Etat (40%)	82 048€
Transport/Décharge	20 175 €	Conseil Régional (20%)	41 024 €
Désamiantage/Déplombage	91 900 €	Commune (20%)	41 023 €
Méetrologie	3 780 €		
Sécurité sous traitance	33 965 €		
Divers – Location matériels	22 780 €		
Imprévus 7%	13 419 €		
Total HT	205 119 €	Total	205 119€

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ce plan de financement et chargent Mr le Maire de solliciter les aides auprès du Conseil départemental, de l'Etat et du Conseil Régional.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine

2^{ème} Plan de financement

D20250304-06

Dépenses		Recettes	
Honoraires MO	14 520 €	Conseil Régional (80%)	164 095€
Préparation/Installation	4 580 €	Commune (20%)	41 024 €
Transport/Décharge	20 175 €		
Désamiantage/Déplombage	91 900 €		
Méetrologie	3 780 €		
Sécurité sous traitance	33 965 €		
Divers – Location matériels	22 780 €		
Imprévus 7%	13 419 €		
Total HT	205 119 €		205 119€

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ce plan de financement et chargent Mr le Maire de solliciter les aides auprès du Conseil Régional.

6°) Ecole LCE – Renfort classe GS/CP/CE1 + Info Cantine

Mr le maire fait part d'une réunion avec l'association des parents d'élèves qui a eu lieu, mardi 18 février 2025

Actuellement, une ATSEM intervient 2 matinées par semaine et 4 après midi dans la classe de Mme Meslin.

C'est une classe sur 3 niveaux, avec 18 enfants (6 GS – 6 CP - 6 CE1)

Il est proposé de mettre un renfort sur les 2 matinées restantes.

Les membres du conseil municipal sont favorables pour la mise en place du renfort.

- Cantine : Départ de la cantinière

Mr le maire informe le conseil municipal du départ de Mme HILYER à compter du 10 mars 2025, la société API fournira les repas à l'école.

7°) Transfert des équipements sportifs – Saint lo Agglo

D20250304-07

Mr le maire fait part de la décision de Saint lo Agglo, consistant à rétrocéder certains équipements sportifs aux communes. Le terrain de football de Thèval est concerné par cette décision.

Il est proposé de retenir comme équipements communautaires, seuls les équipements sportifs spécifiques rentrants dans une des 3 catégories suivantes) à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Les équipements uniques communautaires (golf, rugby, stade d'athlétisme.)
- Les équipements sportifs accueillant les élèves de collèges, lycées ou établissements spécialisés,
- Les équipements sportifs structurants pouvant accueillir une pratique de niveau national.

Saint lo Agglo reversera une participation financière à la commune :

10 968 € en 2025

32 906 € en 2026

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le transfert des équipements sportifs :

- Stade de football Joelle Villain (terrain et vestiaires honneur + terrain et vestiaires entraînement)

8°) Logiciel Médiathèque – Renouvellement du contrat de maintenance

D20250304-08

Mr le Maire informe ses collègues qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Registrar pour le fonctionnement et la gestion de la médiathèque.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le renouvellement du contrat de maintenance et chargent Mr le maire pour la Signature de la convention fixant :

- Conditions d'utilisation
- Conditions de maintenance et d'assistance
- Montant initial : 410 € HT/an

9°) Formation « Maintenance aire de jeux »

D20250304-09

A l'initiative de Bertrand LALANDE, responsable des services techniques, une formation des agents va être mise en œuvre avec 6 autres communes pour la « Maintenance aire de jeux ».

Mr le Maire présente la convention avec les communes de Canisy, Dangy, Domjean, Marigny le lozon, Pont Hébert et Saint Sauveur Villages pour mettre en place cette formation pour les agents techniques sur la sécurité, l'entretien et la maintenance des aires de jeux.

Lieu de la formation : Thèreal

Nombre d'agents : 10 personnes

Durée : 2 jours de 7 heures

Coût de la formation : 3 120 €

Prise en charge par la commune de

- Canisy	624 €
- Dangy	312 €
- Domjean	312 €
- Marigny le lozon	312 €
- Pont Hébert	624 €
- St Sauveur Villages	312 €
- Thèreal	624 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette convention et chargent Mr le maire de la signer avec les communes de Dangy, Canisy, Domjean, Marigny le Lozon, Pont Hébert, Saint Sauveur Villages.

10°) Groupama – Sinistre tempête CIARAN.

D20250304-10

Mr le Maire fait part d'un remboursement de Groupama concernant un sinistre intervenu lors de la tempête CIARAN au pôle santé.

Montant : 2 308.43 €

Le conseil municipal, à l'unanimité acceptent l'indemnité de 2 308.43 euros.

11°) Informations et questions diverses

- Décision de virement de crédits selon la fongibilité
- Projet résidence Collectif SMOG en partenariat avec le Bouillonnant Valthère
- Centrale villageoise - Réunion publique le 17 mars 20h30 – Salle du Triangle
- Tournée du numérique responsable du 10 au 13 mars sur le secteur de Saint lo Agglo
 - Lundi 10 mars – Atelier pratique à Thèreal
- Copains d'Antan – Statuts modifié – 2 Coprésidents.
- Spectacle Ville en scène – le 15 mars – Salle du Triangle
- Nouvelle entreprise sur LCE – Esprit Natur'elle
- Comice Agricole le 29 aout 2025 – LCE
- Age et vie – Le département va prendre une position avant l'été pour réétudier le dossier
- Bulletin municipal – Remerciements à Camille LECONTE et Sandrine LECHEVALLIER pour leurs implications. Fin de la distribution.

Fin de séance 22h45

Le Maire, Gilles QUINQUENEL	Le Secrétaire, Séverine LEPINGARD